

A l'attention des porteurs de parts
du fonds MAM EURO plus 2021

Paris, le 15 juin 2021

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP « MAM EURO PLUS 2021 » :
et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

1) L'opération

Nous vous informons que Meeschaert Asset Management, la société de gestion du fonds, va procéder, à la fusion par voie d'absorption du FCP « MAM EURO PLUS 2021 » (FR0013165735 -part I), avec le FCP « MAM HIGH YIELD ESG (FR0011683051 -part I).

Conformément à sa documentation légale, votre fonds « MAM EURO PLUS 2021 » arrive à échéance fin 2021 avec le remboursement de ses obligations en portefeuille.

Meeschaert AM en décidant de faire absorber votre fonds arrivé à échéance par le Fonds « MAM HIGH YIELD ESG », veut vous offrir la possibilité de vous positionner sur un fonds pour continuer à bénéficier des opportunités du marché High Yield.

En qualité de porteur du Fonds « MAM EURO PLUS 2021 » vous êtes actuellement exposés à une sensibilité aux taux dégressive et désormais faible, suite à cette absorption, le Fonds « MAM HIGH YIELD ESG » va vous orienter vers un fonds qui vous réexposera aux marchés, sans stratégie à horizon de placement et s'autorisant une sensibilité plus importante aux produits de taux.

Ce fonds n'ayant pas de cible d'échéance déterminée, il bénéficie d'une plus grande diversification et d'une plus grande marge de manœuvre pour réagir dans un environnement de marché qui restera selon nous volatile dans les prochaines années.

En outre, il prend en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.



M E E S C H A E R T

Asset Management

Vous trouverez ci-dessous les éléments de référence du fonds absorbé :

	MAM EURO PLUS 2021 part C lancement 01/07/2016	MAM EURO PLUS 2021 part I lancement 01/07/2016
Objectif de rendement annualisé net de frais défini au lancement du fonds	3%	3.5%
Taux de rendement réalisé au 10/06/2021 en annualisé depuis le lancement du fonds	1.79%	2.31%
Taux de rendement réalisé au 10/06/2021 en cumulé depuis le lancement du fonds	9.12%	11.91%
Taux de rendement restant estimé au 10/06/2021 sur la période du jour jusqu'à l'échéance initiale du fonds ,	0.12%	0.62%

* (Hypothèse de taux de défaut de 0.20% jusqu'à l'échéance.

Cette opération de fusion a été agréée par l'Autorité des marchés financiers le 08 juin 2021.

Elle sera effectuée sur la valeur liquidative du 02 Aout 2021 calculée le 03 Aout 2021.

A l'occasion de la fusion, le FCP MAM HIGH YIELD ESG recevra par apport l'ensemble de l'actif et du passif de votre fonds.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas bénéficier de cette opération vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts, votre fonds ne supportant pas de frais de sortie.

Attention : Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les ordres de souscription/rachat sur le FCP MAM EURO PLUS 2021 ne seront plus exécutés après le 29 juillet 2021, 12 heures.

2) Les modifications entraînées par l'opération

Modification du profil rendement /risque : **OUI**

Augmentation du profil rendement/risque : **OUI**

Augmentation des frais : **OUI**.

Modification de la stratégie d'investissement :

Du fait de la fusion, l'objectif de gestion et la stratégie de gestion de votre Fonds évoluent :

MAM EURO PLUS 2021 avait pour objectif d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3% pour les parts C et D, 3.5% pour la part I sur un horizon de placement de 5 ans, soit du 29/06/2016 (date de création du Fonds) au 31 décembre 2021. Il est majoritairement investi en titres de catégorie « titres spéculatifs » dits « High Yield » pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important.



MEESCHAERT

Asset Management

Votre nouvel objectif permet d'investir sur le marché des obligations spéculatives dites « à haut rendement » offrant une espérance de rendement élevée associée à une prise de risque importante et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

A l'occasion de cette opération, votre fonds passe à une stratégie discrétionnaire qui reposera en amont sur un processus de sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, cette analyse est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne à Meeschaert AM. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

A la différence de MAM EURO PLUS 2021, MAM HIGH YIELD ESG présente un indicateur de référence : A titre purement indicatif, l'indice ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

La classification de votre Fonds reste « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Profil de risque :

La modification de la stratégie d'investissement augmente le profil rendement/risque de votre fonds.

Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les différences entre les deux fonds et par conséquent les modifications impactant le profil de risque de votre investissement :

	MAM EURO PLUS 2021	MAM HIGH YIELD ESG
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 6	Entre 0 et 10
Risque de change	Néant	Jusqu'à 10% de l'actif net
Part de la devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi hors Euro	Néant	Jusqu'à 10% de l'actif net
Parts des émetteurs de pays hors OCDE dont émergents	0%-20% de l'actif net	0%-25% de l'actif net
Investissement en obligations convertibles	Jusqu'à 10% de l'actif net	Jusqu'à 25% de l'actif net
Investissement en Obligations convertibles contingentes	Néant	Jusqu'à 20% de l'actif net

Le SRRI est un indicateur synthétique de risque et de rendement calculé en fonction du niveau de volatilité des fonds :

Ainsi au 31/05/2021, le fonds MAM EURO PLUS 2021 est noté 3 sur une échelle de risque allant de 1 à 7. MAM HIGH YIELD ESG sur la même échelle est noté 4.

Frais :

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des frais modifiés :

	MAM EURO PLUS 2021	MAM HIGH YIELD
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Néant	Part C 0.80% maximum Part I 2% maximum
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Part C 1% maximum Part I Néant
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Parts C et D : 1% TTC Taux maximum Parts I : 0.50% TTC Taux maximum	Part C 1,6146% TTC Taux maximum Part I 0.70% TTC Taux maximum

Vous trouverez en annexe : un tableau détaillé de la situation avant et après les changements opérés, un calcul de parité d'échange des différentes parts pour réaliser la fusion et des informations sur la fiscalité applicable à l'opération de fusion.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous assurer du caractère adapté de la nouvelle stratégie de gestion, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du nouveau document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

Ainsi, si l'opération de fusion proposée vous convient, aucune action de votre part n'est requise.

Il sera alors inscrit à votre compte un nombre de parts du FCP MAM HIGH YIELD ESG correspondant à la parité constatée sur la base des valeurs liquidatives du 02 Aout 2021.



MEESCHAERT

Asset Management

Vous trouverez ci joint un tableau de reprenant la correspondance entre les parts du fonds absorbant et absorbé :

	MAM EURO PLUS 2021	MAM HIGH YIELD ESG
Code ISIN	FR0013165719 (C) FR0013165727 (D)	FR0000981946 (C)
Code ISIN	FR0013165735 (I)	FR0011683051 (I)

Un calcul vous est présenté en annexe à titre indicatif.

Si par contre, l'opération de fusion ne vous convient pas vous avez la possibilité de sortir sans frais, votre fonds ne supportant pas de frais de sortie

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération proposée, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoit VESCO

Directeur général

Annexes :

Tableau comparatif des éléments modifiés
Exemple de calcul de parité par catégorie de parts